

Du nouveau de la recherche: l'Europe de la dynastie des Luxembourg (I)

Les «Diplômes inauguraux»

Le contrat politique entre Jean l'Aveugle et la communauté des Tchèques

par Eloïse Adde*

Généralement, l'exercice du pouvoir au Moyen Âge est perçu comme la réalisation implacable de la volonté du roi. Plusieurs facteurs expliquent cette perception. Sur le plan idéologique, c'est la bourgeoisie qui avait eu intérêt, au moment de son accès au pouvoir dans les différents États européens au cours du XIX^e siècle, à présenter le nouveau modèle d'organisation sociale et politique dont elle était l'initiatrice comme étant en rupture avec les siècles d'Ancien régime et surtout comme meilleur que lui.

À un niveau méthodologique, c'est le travail des historiens, concentrés sur les documents émis par l'autorité centrale et censés émettre en scène un pouvoir souverain inébranlable, qui ont tendance à déformer nos représentations et à masquer la permanente négociation en fonction de l'évolution des rapports de force en présence qu'était pourtant la vie politique au Moyen Âge.

L'installation de Jean l'Aveugle sur le trône de Bohême n'en est qu'une illustration parmi d'autres. C'est dans le contexte d'une importante crise de succession, engendrée en 1306 par l'assassinat du jeune Venceslas III, le dernier roi Premyslide, mort sans descendance masculine, qu'il fut élu roi de Bohême à la fin de l'année 1310. Deux rois s'étaient succédé entre 1306 et 1310, mais Rodolphe de Habsbourg, grands barons s'étaient retrouvés à gouverner *de facto* le pays. En outre, la conscience qu'ils avaient d'eux-mêmes s'était enrichie d'un sentiment d'appartenance nationale tchèque fort, exploitant le ressentiment naissant face aux Allemands du royaume. Ceux-ci étaient en effet arrivés dans le contexte du mouvement migratoire qui avait poussé les populations des territoires rhénans surpeuplés à venir cultiver les terres des régions d'Europe centrale et orientale sous-peuplées, entre les années 1150 à 1300 environ.

locaux, ralliés par les grands barons du pays, à leur tête Henri de Lipá, négocièrent avec Henri VII de Luxembourg, fraîchement élu roi des Romains après l'assassinat d'Albert en 1308, pour faire de son fils Jean leur nouveau roi.

Une noblesse tchèque puissante

Pourtant, malgré la liesse généralisée au moment de son entrée dans Prague le 23 novembre 1310, Jean n'eut pas la tâche facile. La noblesse de Bohême avait en effet développé une forte conscience de corps tout au long du XIII^e siècle. Sous le règne de Premysl Ottokar II (1253-1278) souvent absent du fait de sa politique expansionniste, puis au début du règne de son successeur Venceslas II (1278-1305) enlevé par son régent Otton V de Brandebourg de 1279 à 1283, les grands barons s'étaient retrouvés à gouverner *de facto* le pays. En outre, la conscience qu'ils avaient d'eux-mêmes s'était enrichie d'un sentiment d'appartenance nationale tchèque fort, exploitant le ressentiment naissant face aux Allemands du royaume. Ceux-ci étaient en effet arrivés dans le contexte du mouvement migratoire qui avait poussé les populations des territoires rhénans surpeuplés à venir cultiver les terres des régions d'Europe centrale et orientale sous-peuplées, entre les années 1150 à 1300 environ.

Pour mieux comprendre les implications de ce phénomène, il importe d'ailleurs de préciser que cette communauté exogène avait joué un rôle crucial dans l'urbanisation du pays, qui ne comptait pas de véritables villes en dehors de Prague avant le XIII^e siècle, et donc aussi dans l'apparition d'une bourgeoisie. Face à ce groupe concurrent, la noblesse tchèque avait développé une idéologie efficace, notamment en encourageant la production d'œuvres littéraires de langue tchèque qui véhiculaient leurs idéaux, contre la littérature latine des clercs ou celle, allemande, qui était alors en vogue (la Bohême faisait partie du Saint-Empire et s'abreuvait des modèles allemands - qui en provenaient). L'insistance sur l'importance de l'identité tchèque était avant tout une manière de disqualifier une bourgeoisie en pleine ascension, pratiquement exclusivement allemande. Parallèlement, la figure du «seigneur

naturel», comme membre et héritier tutélaire de la dynastie locale, s'était progressivement imposée dans les représentations politiques de l'époque, ce d'autant plus facilement que la famille des Premyslides avait accompagné l'histoire du duché de Bohême, depuis sa création au IX^e siècle et jusqu'aux développements plus récents.

Héritage premyslide et traditions locales

Dans le contexte d'un changement dynastique, *a fortiori* quand la dynastie qui venait de s'éteindre était pourvue d'un capital symbolique fort, il était indispensable pour le nouveau roi d'afficher sa détermination à reprendre la tradition fondée par les prédécesseurs, de s'y inscrire et de s'y fonder. Les modalités de l'accès de Jean au trône tchèque traduisent bien cette tension entre continuité et changement. Alors qu'Henri VII considérait le royaume de Bohême comme un fief d'Empire tombé en déshérence et prétendait faire usage de sa position souveraine et suzeraine pour remédier au vide de pouvoir, les Tchèques entendaient conserver leur droit de regard et faire valoir le droit de succession local en vigueur pour élire le nouveau souverain de leur choix, conditionnant son élection à son mariage avec la princesse premyslide Elisabeth, la deuxième fille de Venceslas II, qui n'était pas encore mariée.

Henri VII avait accepté ces deux conditions de l'élection et du mariage. Redoutant qu'une résolution sur le seul principe de succession héréditaire fût la porte ouverte à des réclamations légitimes (en fuite devant Jean, Henri de Carinthie, qui était l'époux d'Anne Premyslide, la fille aînée de Venceslas II, n'avait pas renoncé à son titre), il voyait d'un bon œil le vernis de légitimation légale que conférerait le principe électif. Il avait aussi cédé sur un autre point en renonçant à l'idée de faire élire son frère Waleran, plus âgé et expérimenté, au lieu de son fils alors âgé de quatorze ans. Néanmoins, en déclarant de manière arbitraire qu'Elisabeth était la seule à pouvoir devenir reine, ce qui permettait d'évincer sa sœur aînée Anne et donc Henri, il faisait triompher son droit de juge suprême en tant que chef de l'empire et indiquait que les limitations et autres conditions

auxquelles il avait bien voulu se plier n'étaient que des concessions vides visant juste à satisfaire ses partenaires politiques.

Les Diplômes inauguraux

Mais une fois en Bohême, Jean eut du fil à retordre. Henri VII avait dû s'engager officiellement à respecter les privilèges et coutumes des Tchèques lors des négociations avec les Tchèques. Jean confirma ses promesses par la publication des *Diplômes inauguraux*, le 25 décembre 1310 pour la Bohême et le 18 juin 1311 pour la Moravie, considérés comme le «premier contrat social de l'histoire de la Bohême». Seul le diplôme morave est parvenu jusqu'à nous mais on sait qu'un texte similaire avait existé pour la Bohême grâce à la confirmation des droits des barons du royaume de Bohême publiée par Charles IV en 1348.

Dans le grand privilège publié pour la Moravie, Jean s'engage à:

1. ne nommer que des «régnicoles», c'est-à-dire les habitants naturels du royaume, aux grands offices royaux et dans son conseil;
2. demander l'autorisation de la communauté des Tchèques pour lever l'impôt sauf pour financer les mariages royaux et les couronnements;
3. respecter le droit de la noblesse à ne pas participer aux guerres personnelles du roi;
4. entériner la réforme du droit de déshérence: un domaine sans descendance mâle directe, contrairement pouvait désormais être transmis à toute descendance, masculine comme féminine jusqu'au quatrième degré, ce qui lui évitait de tomber dans les possessions du roi.

Les coulisses du contrat

À première vue, le contenu des *Diplômes inauguraux* tel qu'on peut le lire apparaît comme la stricte application des injonctions de la noblesse locale par un roi étranger paralysé, obligé de ployer face à la suprématie du camp adverse. En réalité, l'archéologie de ce texte dévoile une situation différente. Contrairement à une image considérablement colportée, Jean était en position de force à son

avènement. Son père était roi des Romains et lui-même, déjà comte de Luxembourg, venait d'être nommé vice-impérial lors de la rencontre de Colmar (10-13 septembre 1310), devenant la nouvelle tête de l'empire au nord des Alpes pendant l'expédition italienne conduite par son père.

En outre, un document conservé dans les archives de la chancellerie de l'évêque de Prague Jean IV de Dražice nous permet de porter un autre regard sur les négociations qui avaient précédé la publication du texte final. Ce document aurait été établi dans la chancellerie de l'évêque dans le contexte de la diète générale convoquée par Jean le 25 décembre 1310 alors qu'il venait de conquérir Prague, et tout indique qu'il aurait servi de base à la rédaction des *Diplômes inauguraux* dans leur forme finale. Or des écarts importants dans la formulation et le contenu entre les deux textes nous permettent de réévaluer plus justement les rapports de force qui prévalaient alors.

Premièrement, les concessions concernant les impôts et la participation aux guerres du roi sont présentées comme le fruit de la bonne volonté exceptionnelle du roi dans les diplômes alors qu'elles sont mentionnées comme des privilèges immémoriaux dans le document de l'évêque. Par ailleurs, alors que le texte de Jean IV de Dražice mentionne *terra Boemie et Moravie*, le texte officiel renvoie concrètement au *regnum Bohemie* et au *marchionatus Moravie*. Au-delà des aspects symboliques que figure un tel écart, il avait un impact concret: le mot «royaume» incluait les territoires qui étaient ou avaient été soumis au royaume et sur lesquels la politique tchèque pouvait avoir des prétentions et où les seigneurs pouvaient ainsi être obligés de servir militairement, même si ces territoires n'étaient pas à proprement parler «tchèques». Enfin, même si la réforme du droit de succession consistait en un succès important pour la noblesse, le roi Jean refusa d'accorder la libre donation de leurs domaines réclamée par les seigneurs et se ménageait donc une zone d'intervention, quoique sérieusement amenuisée.

Contre une image de l'exercice du pouvoir souverain et absolu par le roi, le règne de Jean l'Aveugle est traditionnellement vu comme le triomphe



«Jean, roi de Bohême et de Pologne, comte de Luxembourg» Codex de Gelnhausen (codex A) [fin 14^e-début 15^e s.]. (Státní okresní archiv Jihlava, Archiv města Jihlava do r. 1848, oddelení Úřední knihy a rukopisy, inv. c. 17, f. 49v.)

de la noblesse, lui-même manifesté par la publication des *Diplômes inauguraux*. Pourtant l'archéologie de ce texte résultant de la comparaison avec un autre document formulant les attentes initiales des nobles montre que les conseillers du roi avaient finalement réussi à limiter l'impact des concessions prévues.

Révélatrice de la pratique politique, la mise au jour de cette élaboration montre que les avancées réalisées n'étaient jamais des prises de décision unilatérales et définitives mais s'inscrivaient dans des relations com-

plexes variant en fonction du relâchement ou du resserrement des différents camps, eux-mêmes mouvants au gré des situations. Ainsi, après ce qui n'était pas une victoire si franche en réalité, on a reproché à la noblesse de ne pas avoir su profiter de son poids politique pour développer un programme véritable. Entre les *Diplômes inauguraux* de 1310-1311 et une autre crise qui déboucha sur les nouveaux accords passés avec le roi en 1318, on ne perçoit aucun enrichissement, mais au contraire une stricte répétition des mêmes demandes. La vie politique médiévale n'avait rien d'un processus

linéaire orienté vers la modernité: elle était le produit de situations ponctuelles au cours desquelles les différents protagonistes faisaient tout pour tirer leur épingle du jeu sans nécessairement envisager de transformer durablement le système dans lequel s'inscriraient leur action. Mais ne pourrait-on pas finalement en dire autant de celle d'aujourd'hui? ■

* Eloïse Adde est Historienne, spécialiste de la Bohême des XIV^e et XV^e siècles et de la dynastie des Luxembourg à l'Université du Luxembourg.

Colloque international

Cette série illustre les recherches conduites dans le cadre du projet FNR/CORE Luxdynast qui se clôturera par un colloque international organisé les 28-30 novembre 2018 par l'Université du Luxembourg (campus Belval). Le programme du colloque est disponible en ligne (www.fr.uni.lu). L'inscription est gratuite.